

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 34-2023

AU CONSEIL COMMUNAL

Réaménagement paysager et ludique du Parc de la Rose Rouge –
Crédit de construction

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Jeudi 9 février 2023, à 19h00,
Salle de conférences du Centre Technique Communal, rue du Lac 14.

Préavis déposé au Conseil communal le 2 février 2023

Table des matières

1	Préambule.....	2
2	La situation actuelle.....	2
3	Concept d'aménagement paysager du parc.....	4
3.1	La végétation	4
3.2	Les jeux.....	5
3.3	Le mobilier urbain.....	5
4	Mise à l'enquête publique	6
5	Description des coûts.....	6
5.1	Coûts des travaux.....	6
5.2	Coûts d'exploitation	7
6	Incidences financières	7
6.1	Investissement.....	7
6.2	Plan des investissements.....	7
6.3	Coût du capital.....	7
6.4	Coût de fonctionnement.....	8
7	Conclusions de la Municipalité.....	8

Renens, le 23 janvier 2023

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le réaménagement complet du Parc de la Rose Rouge. Ces travaux de réorganisation et d'adaptation du parc aux besoins présents et futurs de la population s'inscrivent aussi bien dans le cadre du Programme de législature 2021-2026 de la Municipalité, qui prévoit de renforcer encore l'attractivité de nos espaces verts et de bonifier l'espace public, que dans le Plan climat 1^{ère} génération de la Ville de Renens. Celle-ci préconise l'adaptation et l'augmentation du nombre de surfaces ombragées et végétalisées, si nécessaires lors des périodes de grosses chaleurs.

1 Préambule

Après avoir réaménagé les deux grands parcs du nord de la Ville, le Parc des Paudex en 2013 et le Parc Sauter en 2014, la Ville a œuvré à l'amélioration des espaces publics végétalisés du sud de la Ville, avec le Parc du Chêne en 2016, suivi du Parc de la Delèze et de ses alentours en 2021. Pour 2023, c'est assez naturellement que l'attention du service concerné s'est portée sur le Parc de la Rose Rouge, qui se trouve au centre géographique du territoire communal.

Cet espace vert, d'une surface de 2'396 m², est l'un des parcs les plus fréquentés de la Commune. Entouré, d'un côté, des immeubles qui longent l'avenue du 24-Janvier, et de l'autre, des immeubles alignés sur la rue de Lausanne, ce parc est directement accessible à plus d'une centaine de familles. Il est également très prisé des étudiant·e·s de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL), située juste en face, durant leurs temps de pause.

Bien qu'entretenu, puisqu'il est tondu régulièrement et nettoyé quotidiennement, ce parc ne correspond plus aux besoins d'aujourd'hui en matière d'équipements ludiques et sportifs et peine à offrir un accueil de qualité à un si grand nombre d'usagères et d'usagers. Afin de pouvoir répondre à l'avenir aux besoins réels de la population du quartier, deux séances d'information et de consultation ont été organisées sur place. Une septantaine de personnes de 7 à 77 ans ont ainsi pu formuler leurs souhaits d'amélioration et donner en direct leur avis sur les aménagements décrits dans le présent préavis.

2 La situation actuelle

Aujourd'hui, le parc est composé de trois zones aux ambiances et aux utilisations différentes. La première, à l'ombre des charmilles, permet de s'asseoir à plusieurs autour d'une table de pique-nique pour manger et discuter en groupe ou de lire sur un banc. La partie centrale, partiellement goudronnée, offre des jeux pour enfants de 7 à 12 ans. Enfin, la partie située le plus à l'ouest est constituée d'un petit terrain de football équipé d'un pare-ballons et de deux buts.

Lors des deux rencontres avec la population, il est ressorti très clairement que l'arborisation actuelle du parc et la fraîcheur qu'elle apporte sont très appréciées. Il est apparu également que les attentes et les besoins exprimés par les uns et les autres n'étaient pas forcément les mêmes, mais qu'ils étaient tous légitimes et que le réaménagement de ces lieux devrait donc tenir compte de cette belle diversité d'usages et de publics.

Quelques défauts du parc actuel ont aussi été soulevés par la population présente, comme la mauvaise accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite (PMR), la dangerosité des murets entourés de nombreuses racines traçantes, ou encore la fermeture visuelle du parc par les nombreuses haies entourant les immeubles voisins.

En ce qui concerne le travail de réaménagement à proprement parler du parc, les principales demandes formulées ont été l'amélioration des circulations piétonnes sur son axe nord-sud, la facilité d'accès pour les PMR et les poussettes, le maintien, voire l'augmentation de l'ombre et de la canopée existantes, ainsi que le remplacement des haies actuelles par des haies arbustives indigènes et mellifères.

En ce qui concerne les jeux, les souhaits émis ont été plus nombreux et plus spécifiques. Il en ressort une forte mobilisation en faveur du maintien d'un terrain multisports, auquel pourraient venir s'ajouter une cabane en bois, un trampoline, des balançoires et des jeux pour les plus petit·e·s.

En ce qui concerne le mobilier urbain, là aussi, de nombreuses demandes ont été formulées. Hormis les traditionnels tables et bancs, on enregistre une forte demande d'accès rapide à des toilettes publiques, de supports à vélos et trottinettes, et de fontaine à boire.

Après avoir récolté et analysé toutes ces constatations et ces souhaits d'amélioration, le service Gestion urbaine et développement durable (GuDD), et plus spécifiquement sa section Espaces verts, avaient toutes les cartes en main pour concevoir un réaménagement complet du parc qui corresponde autant que possible aux attentes des utilisatrices et utilisateurs de ces lieux.

(voir graphique en page suivante)

Plan 1 : Aménagement actuel du Parc de la Rose rouge



3 Concept d'aménagement paysager du parc

3.1 La végétation

Actuellement, celle-ci est composée de seize charmilles, de quatre bouleaux et de six pins. L'ensemble de ce patrimoine arboré est dans un état sanitaire satisfaisant, hormis un bouleau qui devra être abattu pour des raisons de sécurité. Un nouvel arbre sera planté au centre de la place de jeux avec, à son pied, un banc circulaire qui permettra de s'asseoir à l'ombre tout en ayant un œil sur les enfants. Sur le côté sud du parc, le long du chemin d'accès qui relie l'avenue du Temple au chemin du Sécheron, il est prévu de planter huit arbres supplémentaires d'essences indigènes, avec plusieurs arbres fruitiers mi-tiges dont les fruits seront à la disposition de la population. Aux pieds de ces différents arbres, une noue, soit un fossé végétalisé peu profond et large, situé au niveau de la couche supérieure du sol et permettant l'infiltration et la rétention des eaux pluviales, sera aménagée et semée en prairie fleurie.

Par ailleurs, une séance d'information a été organisée pour les propriétaires des parcelles limitrophes du parc. La discussion a porté sur la proposition d'y planter des arbres supplémentaires tout en bénéficiant d'une subvention de la Ville. Cet échange a permis d'ajouter plusieurs arbres au projet initial.

3.2 Les jeux

Le réaménagement de la place de jeux proposé prévoit l'installation d'une tour combinée en bois accessible par divers éléments de grimpe. L'originalité de cet ensemble consiste dans le fait que la tour principale se trouvera dans la couronne des arbres. Un toboggan en colimaçon permettra d'en redescendre. Une balançoire double et un panier à bascule très prisés des enfants, seront installés au nord de la place, et un trampoline viendra compléter cette zone qui sera, par ailleurs, entièrement dégoudronnée. Un gravillon stabilisé permettant l'infiltration des eaux de pluie sera posé.

Pour les plus jeunes, un jeu d'eau à manivelle occupera le centre du parc. De très faible consommation (quelques litres par jour), il apportera un peu de fraîcheur, hydratera les grands arbres situés à proximité et fera également office de fontaine à boire. Un système de purge intégré évitera d'avoir une eau stagnante impropre à la consommation. Et enfin, l'aspect jeux et activité physique sera complété par l'installation d'un terrain multisports à l'est du parc. Une demande de subvention a d'ailleurs été déposée pour cet élément auprès du Fonds du sports vaudois.

3.3 Le mobilier urbain

Toujours à l'écoute des souhaits formulés par les utilisatrices et utilisateurs et ainsi que répondu à l'interpellation sur la disponibilité des toilettes publiques dans les parcs du 4 février 2021, un WC est prévu à l'entrée ouest du parc. Les conduites d'alimentation en eau et les conduites d'eau usée se situant en partie sur le domaine privé, une toilette sèche sera installée pour la première fois à Renens. Ecologique et moins onéreuse qu'un WC traditionnel, cette première expérience pourrait se multiplier sur notre territoire en cas de succès.

Par ailleurs, un grand banc en bois séparant les aires de jeux et pouvant servir aussi bien de table de pique-nique que de canapé, sera construit à l'ombre des pins.

L'éclairage public du parc sera, quant à lui, entièrement remplacé par des luminaires LED beaucoup moins énergivores. Les frais inhérents à ce remplacement seront pris en charge par le service Infrastructures dans le cadre de son préavis relatif au renouvellement de l'éclairage public.

Enfin, deux rampes d'accès destinées aux PMR seront installées depuis chacun des côtés du parc. Les traditionnelles poubelles et autres commodités compléteront l'aménagement.

(voir graphique en page suivante)

Plan 2 : Aménagement futur du Parc de la Rose rouge



4 Mise à l'enquête publique

Le projet est mis à l'enquête publique simultanément au dépôt du présent préavis.

5 Description des coûts

5.1 Coûts des travaux

Un libellé de soumission comprenant les fournitures et les prestations de construction a été établi et envoyé à plusieurs entreprises de paysagisme de la région, ceci afin de pouvoir déterminer le plus précisément possible le budget total du présent préavis. Une petite partie des travaux nécessaires sera effectuée par le personnel communal de la section Espaces verts et ses apprenti·e·s, ce genre de travail étant particulièrement formateur. De plus, les apprenti·e·s paysagistes du service GuDD seront intégré·e·s à l'équipe de l'entreprise adjudicataire.

Après étude des soumissions rentrées, le montant total des travaux se décompose de la manière suivante :

• Aménagement paysager du parc	CHF	326'000.-
• Acquisition d'une toilette sèche	CHF	31'000.-
• Bancs en bois	CHF	30'000.-
• Achat d'un terrain Multisports	CHF	63'000.-
TOTAL TTC	CHF	450'000.-
Divers et imprévus, environ 5%	CHF	23'000.-

Montant total TTC (arrondi) CHF 473'000.-

A noter qu'il n'y a aucun frais d'étude, celle-ci ayant été réalisée par le service GuDD.

5.2 Coûts d'exploitation

Le parc ainsi conçu n'exigera pas un entretien intensif. En effet, il n'y a pas au programme de gazon intensif à tondre, ni de désherbage supplémentaire. Hormis la taille de formation des nouveaux arbres et arbustes, les travaux d'entretien du parc ne seront pas plus conséquents qu'actuellement. Seuls les contrôles de stabilité et d'usure des jeux et du terrain multisports engendreront quelques heures de travail additionnelles. Dès lors, aucun poste supplémentaire n'est demandé en lien avec le réaménagement et l'entretien de cet espace. L'entretien du parc par le personnel communal restera le même qu'aujourd'hui.

D'autre part, les consommations d'eau du jeu et de la fontaine à boire ne sont pas significatives. Les coûts de réparation et d'usure du mobilier urbain et des infrastructures ludiques seront absorbés par le budget actuel.

6 Incidences financières

6.1 Investissement

L'investissement nécessaire pour le réaménagement paysager du Parc de la Rose Rouge – Crédit de construction, se monte à CHF 473'000.- TTC.

Cet investissement sera imputé au nouveau compte du patrimoine administratif N° 3620.3067.5060 – Réaménagement paysager et ludique du Parc de la Rose Rouge – Crédit de construction.

6.2 Plan des investissements

Le montant relatif au réaménagement du Parc de la Rose Rouge figure au plan d'investissements 2022-2026 (2027-2031) adopté par la Municipalité le 5 septembre 2022, comme suit : Section 3620 Espaces verts – Réfection du Parc de la Rose Rouge : CHF 450'000.- (en 2022), compte N° 3620.8079.5060.

6.3 Coût du capital

Le coût du capital (amortissements + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de CHF 54'395.- pendant dix ans.

Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement CHF 47'300.- (CHF 473'000.- divisés par 10 ans) et intérêts CHF 7'095.- (CHF 473'000.- divisés par deux et multipliés par un taux moyen de 3 %).

6.4 Coût de fonctionnement

Hormis le coût du capital et tel que décrit au chapitre 5.2, la réfection du Parc de la Rose Rouge n'entraînera pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement.

7 Conclusions de la Municipalité

À l'avenir et plus que jamais, les parcs publics de la Ville devront offrir à la population la possibilité d'exercer des activités physiques à l'extérieur, mais aussi de trouver le calme, la fraîcheur et la verdure qui ne peuvent pas être assurés sur l'entier du territoire urbain. En effet, le réchauffement global en cours et la densification des villes destinée à lutter contre l'étalement de celles-ci, rendent de plus en plus évidente la nécessité de répondre à ces besoins. Les parcs devront toutefois rester aussi les lieux d'échange, de lien et de partage qu'ils ont toujours été, des lieux participant activement au maintien de la cohésion sociale.

En effet, les parcs urbains ont pour vocation d'accueillir simultanément, ou au fil des heures, divers groupes de population : des familles avec de jeunes enfants, des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des adolescents, des étudiant·e·s en pause, des promeneurs et leurs chiens... Et s'ils doivent pouvoir répondre aux besoins des uns et des autres, ces parcs doivent permettre aussi à ces divers groupes de se partager un morceau de territoire limité et de s'y côtoyer de la manière la plus harmonieuse possible. Le parc doit donc être aussi un lieu de tolérance et de respect mutuel, ce que son aménagement peut faciliter s'il est bien pensé, ou rendre délicat s'il n'est pas adapté.

Le Parc de la Rose rouge, entouré d'une école d'art, d'un collège et d'immeubles d'habitation, se doit d'être bien relié au quartier qui l'abrite, tant visuellement que physiquement. La consultation publique et celle des propriétaires voisins ont permis de bien saisir les attentes diverses nourries à l'endroit de cet espace vert déjà très sollicité par le passé. Le réaménagement proposé, s'il a déjà recueilli l'adhésion des personnes consultées, devrait participer à l'avenir au maintien d'une bonne qualité de vie dans ce quartier résolument urbain.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 34-2023 de la Municipalité du 23 janvier 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de **CHF 473'000.- TTC** pour le réaménagement paysager du Parc de la Rose Rouge.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3620.3067.5060 – Réaménagement paysager et ludique du Parc de la Rose Rouge – Crédit de construction.

Cette dépense sera amortie en dix ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2023.

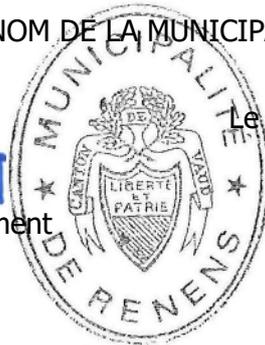
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

Le Secrétaire municipal:

Jean-François Clément

Michel Veyre



Membre(s) de la Municipalité concerné(s): Patricia Zurcher Maquignaz
Tinetta Maystre